

## LIRE ATTENTIVEMENT LE REGLEMENT

### BULLETIN -REPONSE

à retourner à la Mairie de LANUEJOULS - 12 350 LANUEJOULS

**avant le 15 avril 2016**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL:

ACTIVITE/PRODUITS VENDUS:

Participera à la 32<sup>ème</sup> FOIRE DE PRINTEMPS le Dimanche 8 mai 2016 organisée par le Comité d'Animation Municipale de LANUEJOULS et sera autonome en eau et électricité .

**Merci de réserver en entourant la case qui vous convient:**

|         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 3       | 6       | 9       | 12      | 15      | 18      | 21      |
| METRES  | METRES  | METRES  | METRES  | METRES  | METRES  | METRES  |
| 10,50 € | 21,00 € | 31,50 € | 42,00 € | 52,50 € | 63,00 € | 73,50 € |

Ci-joint chèque de \_\_\_\_\_ €

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions concernant la réglementation et l'organisation de cette foire et je m'engage à les respecter.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



COMITE D'ANIMATION MUNICIPALE

MAIRIE

12 350 LANUEJOULS

Tél : 05-65-81-95-09 Fax : 05-65-81-93-20

Mail: [mairiedelanuejoul@wanadoo.fr](mailto:mairiedelanuejoul@wanadoo.fr)

Nous avons le plaisir de vous convier à la 32<sup>ème</sup> Foire de Printemps qui se déroulera le Dimanche 8 mai 2016 mais **ATTENTION**, nous maintenons les changements intervenus en 2015, aussi nous vous prions de bien vouloir **LIRE ATTENTIVEMENT** cette invitation.

En effet, l'équipe municipale, a modifié l'organisation afin de :

- donner une place plus importante à l'**espace maraichage et jardinage** qui se concentrera autour de l'église à partir de l'entrée « sud » du village

- rationaliser la distribution des N° d'emplacement auprès de tous les forains. Les emplacements sont de **minimum 3 mètres** et multiples (6m, 9m, 12m, 15m, 18m, 21m). Le tarif au mètre linéaire reste inchangé à 3,5€. Les N° sont pré-définis avec côté de la rue pair (droite) et impair (gauche) dans le sens sud-nord.

**Votre N° et votre emplacement de 2016 ne sera donc pas forcément le même qu'en 2015.** Dans la mesure du possible, nous essaierons de respecter les emplacements précédents. **Nous ne fournissons ni eau, ni électricité.**

Notre Comité s'attachera, comme lors des éditions précédentes, à

mettre tout en œuvre pour assurer le succès de cette foire, afin de drainer dans votre intérêt et à notre satisfaction, le maximum de visiteurs.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOUS NE PRENDRONS PAS EN COMPTE LES RESERVATIONS HORS DELAI OU DEPOURVUES DU CHEQUE DE REGLEMENT DU DROIT DE PLACE**

Tout exposant ayant retenu et n'ayant pas honoré sa réservation sans prévenir et sans raison valable ne sera pas sollicité pour les autres manifestations à venir organisées par notre comité. Il en est de même pour les forains désagréables et irrespectueux. Les chèques ne seront pas remboursés.

Toute place non occupée une année sera perdue et ré-attribuée.

**Le placement sera effectué avant 8 heures 30**, au-delà de cette heure, nous ne garantissons plus les places réservées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Comité d'Animation Municipal

